

6462 du 26/7/00

OKTAL

Société Anonyme au capital de 2 999 000 F

Siège Social : Immeuble Aurélien II - 2 rue Boudeville 31100 TOULOUSE

RCS : TOULOUSE B 349 103 531 (89 B 143)

89 B 143

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2000**

.....

ES

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 27 juillet 1999 ainsi que ceux de l'exercice clos le 31 décembre 1999 qui viennent d'être approuvés ci-avant, et statuant conformément aux dispositions de l'article 241 de la loi du 24 juillet 1966, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Certifié Conforme

Le Président du Conseil d'administration

